



**COMMUNE DE  
LA COLLE-SUR-LOUP  
LE MAIRE**

**CAHIER DES CHARGES  
MISE EN LOCATION  
LOCAL COMMERCIAL**

**La commune recherche des candidats à la location d'un local sis à  
La colle sur Loup (06480), 20 Rue Georges Clémenceau.**

## **SOMMAIRE**

**Article 1-Contexte de la politique menée par la ville**

**Article 2-Descriptif du local mis à la location**

- Désignation
- Situation
- Détails du bien à louer
- Montant du loyer et des charges

**Article 3-Conditions et procédure de location**

**Article 4-Candidatures à la location et modalités**

**Article 5- Calendrier, modalités de remise et d'ouverture des offres et Décision d'attribution**

### **Article 1-Contexte de la politique menée par la ville**

La commune de La Colle sur Loup a choisi de remettre à la location un local commercial sis 20 Rue Georges Clémenceau qui s'est libéré le 30 septembre 2022. L'objectif consiste à participer au dynamisme commercial et artisanal de la ville et offrir l'occasion de le diversifier en proposant un local pour une activité de proximité non existante ou complémentaire sur la commune.

### **Article 2-Descriptif du local mis à la location**

Le local est situé en rez-de-chaussée dans un immeuble sis à La Colle sur Loup (06480), 20 Rue Georges Clémenceau, cadastré section BN 446, d'une superficie de 78 m<sup>2</sup> et d'une surface de plancher de 26 m<sup>2</sup>. Il est composé d'une pièce unique et d'un point d'eau, et ce, tel que cela figure sur le plan annexé.

L'installation est dépourvue de toilettes spécifiques (mais commune au bâtiment de la bibliothèque) et le branchement électrique est également rattaché au bâtiment susvisé.

### **Article 3-Conditions et modalités de location**

Le local fera l'objet d'un bail dérogatoire pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit tacitement, aux mêmes conditions du bail qui sera défini sans pour autant dépasser un délai maximal de 36 mois.

Les locaux devront être destinés à accueillir une activité de nature à contribuer à l'animation de l'offre commerciale de proximité et répondre aux besoins des usagers de la commune.

Le preneur devra s'engager à participer aux animations de la commune en acceptant des horaires d'ouverture et de fermeture élargis.

Une exploitation différente de celle déjà active sur la commune sera privilégiée.

Le loyer mensuel, hors charges, ne saurait être inférieur à la somme de 250 €. Viendra s'ajouter une somme forfaitaire mensuelle de 60 €, constituée de la provision sur charges (eau et électricité)

L'occupant devra également supporter ses contributions personnelles, taxe locative, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe foncière, taxe sur les ordures ménagères et la contribution économique territoriale et de manière générale tous impôts contributions et taxes auxquels il sera assujéti professionnellement.

### **Article 4-Candidatures à la location et modalités**

Les porteurs de ce projet peuvent être :

- un créateur d'une structure commerciale de proximité ou artisanale
- un établissement secondaire d'un établissement existant.
- un regroupement de professionnels
- ou toute autre forme ou montage juridique permettant de répondre au cahier des charges ci-dessous

Les porteurs de projet souhaitant faire acte de candidature devront être à même de démontrer :

- La viabilité économique du projet
- Leurs motivations à s'investir et réussir
- Leurs compétences personnelles et professionnelles dans le domaine d'activité choisi
- Leur amplitude horaire
- Le choix de la forme juridique si la forme est arrêtée
- Le montant du loyer proposé

Les candidats adresseront leur offre, **sous pli fermé**, portant la mention « **OFFRE POUR BAIL DEROGATOIRE LOCAL COMMERCIAL 20 RUE GEORGES CLEMENCEAU – CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRIR**», par voie postale ou par dépôt à l'adresse suivante :

Mairie de La Colle sur Loup  
Secrétariat Général  
Chemin du Canadel  
06480 La Colle sur Loup

En cas de besoin, une visite des lieux sera proposée du 3 octobre 2022 au 7 octobre 2022, sur rendez-vous sollicité auprès du :

Service Technique de la Mairie de La Colle sur Loup  
19 Rue Clémenceau – 06480 La Colle sur Loup  
Tél 04 93 32 83 25 (taper 1)

#### **Article 5-Calendarier, modalités de remise et d'ouverture des offres et Décision d'attribution**

##### **\*Modalités de remise des offres**

La date limite des offres est fixée au **mercredi 19 octobre 2022 à 12 heures**, cachet de la poste ou récépissé faisant foi.

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la Poste, par pli recommandé avec avis de réception postal.

##### **\*Modalités d'ouverture des offres**

A l'issue de la procédure, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de l'Office du Tourisme et du commerce et Madame la Directrice Générale des Services procéderont à l'ouverture des plis contenant les offres déposées.

Il sera consigné dans un procès-verbal :

- le nom des candidats et leur motivation avant le **mercredi 19 octobre 2022 à 17 heures**
- le cas échéant, le nom des candidats ayant adressé ou déposé une offre après le 19 octobre 2022 à 17 heures. Les offres concernées pourront être examinées dans l'hypothèse où aucune suite ne serait donnée aux offres reçues avant le mercredi 19 octobre 2022 à 17 heures.
- Le classement des offres d'exploitation, établi selon un ordre décroissant, en partant de la première offre déposée, à la dernière

##### **\*Décision d'attribution**

L'Autorité Territoriale procédera à la désignation du Lauréat après :

- Etude de la note décrivant le projet
- Les amplitudes horaires
- l'offre financière

Un bail dérogatoire sera alors établi entre les parties.

## Annexes

-Plan

-Photos

# LOCAL COMMERCIAL

1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE











